

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SÉANCE DU MERCREDI 24 FEVRIER 2021

Membres :

- en exercice	45
- présents	23
- représentés	17
- excusés	5
- votants	40

Secrétaire de séance : Madame Audrey RONDINI-GILLI

Le quorum requis étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

Délibération n° 2021/02/24-01

OBJET : Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre février à seize heures, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, dûment convoqués le 17 février 2021, se sont réunis Hôtel communautaire - Salle Martine Canapa - 2 rue Blaise Pascal à 83310 Cogolin, sous la Présidence de M. Vincent MORISSE, président.

Membres présents :

Vincent MORISSE	Thomas DOMBRY	Philippe BURNER	Lucie LAFEUMA
Marc Etienne LANSADE	Stéphan GADY	Audrey RONDINI-GILLI	Jean-Maurice ZORZI
Philippe LEONELLI	Laurent GIUBERGIA	Mireille ESCARRAT	Véronique LENOIR
Anne-Marie WANIART	Roland BRUNO	Didier SILVE	Michel PERRAULT
Alain BENEDETTO	Jean PLENAT	Anne KISS	Frédéric BLUA
Bernard JOBERT	Sylvie SIRI	Catherine HURAUT	

Membres représentés :

Gilbert UVERNET donne procuration à Marc Etienne LANSADE
Christiane LARDAT donne procuration à Marc Etienne LANSADE
Jacki KLINGER donne procuration à Audrey RONDINI-GILLI
Patricia PENCHENAT donne procuration à Audrey RONDINI-GILLI
Patrick HERMIER donne procuration à Mireille ESCARRAT
Frédéric CARANTA donne procuration à Alain BENEDETTO
Catherine BRUNETTO donne procuration à Frédéric BLUA
Jennifer DUBAS-PICHON donne procuration à Stéphan GADY
Patricia AMIEL donne procuration à Roland BRUNO
Cécile LEDOUX donne procuration à Anne-Marie WANIART
Michel LE DARD donne procuration à Jean-Maurice ZORZI
Julienne GAUTIER donne procuration à Jean-Maurice ZORZI
Thierry GOBINO donne procuration à Véronique LENOIR
Isabelle CARBON donne procuration à Vincent MORISSE
Maxime ESPOSITO donne procuration à Véronique LENOIR
Michèle DALLIES donne procuration à Vincent MORISSE
Valérie MORA donne procuration à Mireille ESCARRAT

Membres excusés :

Céline GARNIER	Franck THIRIEZ
Christophe ROBIN	Aline CHARLES
Sylvie GAUTHIER	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210224-20210000031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Délibération n° 2021/02/24-01

OBJET : Débat d'orientation budgétaire (DOB) 2021

Le rapporteur expose :

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Pour rappel, la tenue de ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire (ROB) dont le contenu et les modalités de publication et de transmission sont précisés par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016.

Les obligations relatives au DOB s'appliquent également aux budgets annexes. Ainsi, pour notre collectivité, il portera tant sur le budget principal que sur les budgets annexes.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) ;

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (Maptam) ;

Vu les articles L.5211-36, L.2312-1 et L.3312-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 précisant les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientation budgétaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 24/2012 du 27 décembre 2012 portant création de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 44/2020-BCLI du 30 juillet 2020 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez ;

CONSIDÉRANT l'exposé du vice-président en charge des finances.

CONSIDÉRANT la communication préalable du rapport sur la situation de la Communauté de communes en matière de développement durable à l'assemblée délibérante.

CONSIDÉRANT la communication préalable du rapport d'orientation budgétaire (ROB) pour 2021 à l'assemblée délibérante.

CONSIDÉRANT l'avis favorable du bureau communautaire du 15 février 2021.

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « finances, budget, marchés publics » du 16 février 2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210224-20210000031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

CONSIDÉRANT les débats qui ont eu lieu en séance.

Après en avoir entendu le rapport et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1:

D'ADOPTER le rapport ci-dessus énoncé.

Article 2 :

DE PRENDRE ACTE du débat d'orientation budgétaire sur le budget principal et les budgets annexes de la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez pour l'exercice 2021 sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB) 2021 et **DE PRENDRE ACTE** des orientations qui se sont dégagées pour l'exercice 2021 et suivants.

Résultat du vote : à l'unanimité des suffrages exprimés.

Signé : Vincent Morisse, président

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200036077-20210224-20210000031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021